

Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'association A.V.E.N.I.R. Longvillier-78

1. Date

Le samedi 25 mars 2017 à 10h00.

2. Liste des membres présents

...

Soit : 8 adhérents, dont le Conseil d'Administration au complet, 2 personnes invités, et 2 procurations.

En introduction de l'AG, notre vice-présidente lit l'**objet** des statuts de l'association, pour bien rappeler nos valeurs et nos objectifs.

3. Bilan des actions terminées

Les actions sont résumées, et données si possible dans un ordre chronologique.

Aire de jeux et création de l'association

- Quand le projet d'Aire de Jeux s'est précisé, le « Collectif de la Gloriette » est créé et lance une pétition au 1^{er} trimestre 2015 pour les habitants de La Bête ; 81 % des habitants sont contre, sans compter ceux qui sont « contre » mais ne veulent pas se déclarer, et environ 10% sont « pour » !
- Le collectif rencontre le Maire et son 1^{er} adjoint. Une des promesses était de faire une réunion formelle d'information des habitants de la commune ; celle-ci n'a jamais eue lieu !
- L'association est créée en juillet 2015, en vue de préparer l'enquête publique à venir sur le PLU. Un des propriétaires de La Bête, signataire de la pétition, nous propose une aide juridique pour rédiger une lettre de contestation.
- L'association participe à l'enquête publique et laisse cette 1^{ère} lettre à la commissaire enquêtrice. En résumé, cette lettre rappelle la jurisprudence sur la condamnation de l'utilisation abusive de zonage d'espaces naturels en STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limités), et reprend les avis défavorables du Préfet et de la Commission Départementale des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDENAF).
- Le projet est retiré du PLU en juin 2016. Pour la suite de l'action sur le PLU, voir le § 4 – Actions en cours.

Enquête publique « Programme d'entretien des rivières du bassin versant de la Rémarde amont (2015 – 2019) »

- L'association rencontre le commissaire enquêteur en décembre 2015. Cette action a pour notre association un but essentiel de recueil d'information, car cela concerne surtout les propriétaires riverains, sachant que 40% des travaux d'entretien des rives est à la charge des communes qui le répercutent sur les propriétaires.
- On y apprend que le document « *Contrat de bassin de la Rémarde amont, global pour l'eau (2010-2015)* », que nous avons consulté pour le sujet de la remise en eau du Lavoir de La Bête et des financements prévus par le PNR, ne sera pas renouvelé mais intégré dans le contrat du « *Bassin de l'Orge et de ses affluents* ».

Assises de la Ruralité (Département des Yvelines)

- L'objectif de cette initiative du Conseil Départemental est de « *définir ce qu'est la ruralité aujourd'hui dans les Yvelines* » et « *cerner les attentes des habitants pour mieux agir sur les plus attendues* ».
- Notre association participe à la session de novembre 2015 à l'hippodrome de Rambouillet (beaucoup de monde), et remplit le formulaire d'enquête. Nous répondons aussi à l'enquête sur le site internet, en tant qu'association, et en mentionnant notre combat contre le projet d'Aire de Jeux à La Bête.

4. Actions en cours

Conseils Municipaux (CM)

- Notre association assiste systématiquement à tous les Conseils Municipaux. Elle publie des synthèses très courtes sur le site internet sur le style « *nos impressions* ». Il lui est arrivé parfois d'envoyer des remarques par email à Monsieur le Maire.

Parking du Grand-Plessis (VINCI-Autoroute)

- Ce projet est une conséquence des accords entre l'état et les sociétés concessionnaires d'autoroute, suite aux longues et difficiles négociations sur les augmentations des tarifs autoroutiers, sur la prolongation des durées des concessions et le déblocage des subventions de la Communauté Européenne. Donc c'est clairement un sujet qui nous dépasse, et sur lequel notre action ne peut être que « modeste » !
- Le projet consiste, sur la base d'un constat de saturation du parking actuel, à l'agrandir (passage de 155 à 255 places de voitures, installation de 8 quais et d'un bâtiment d'accueil, le tout pour 5 lignes de bus et un montant de 6 millions d'euros). Ce projet va dans le sens de l'optimisation des transports en commun, ce qui est plutôt positif, mais a pour conséquence dommageable l'utilisation de 2 hectares de terres agricoles.
- Notre association rencontre le Maire et son 1^{er} adjoint en février 2016, qui nous montrent une lettre adressée au Préfet des Yvelines, disant en substance que « ... le niveau de l'agrandissement n'est pas justifié, du fait d'un plus grand nombre d'arrêt de bus à SAEY, Rochefort et Ablis prévisible après la restructuration prévues par Transdev sur les lignes de bus et du projet futur de voiture autonome de la CART ; le projet n'est pas cohérent avec le PLU ni avec la charte du PNR ; il est demandé d'inclure un projet de micro-crèche et un dispositif anti-bruit sur certaines parties communales ... ».
- Notre association rencontre en mars 2016, les responsables de la gestion de la gare autoroutière de Briis-sous-Forges, à la Communauté de Commune de Limours (Mme Corvisier et Mr Frontera), afin de compléter son information sur le dossier.
- Notre association participe à la consultation organisée en mai 2016 ; nous répondons au questionnaire sur leur site internet et par email, en avançant comme compensation, l'installation d'un mur anti-bruit pour les hameaux de la commune, particulièrement gênés par le bruit de l'A10. En novembre 2016, nous répondons à un email en demandant à être associés aux prochaines étapes de ce projet.

Dans la discussion qui s'ensuit, certains participants à l'AG font remarquer que : la région IdF lance une étude et une refonte complète du réseau parisien de bus ; bien que les lignes directement sur l'A10 desservent plusieurs fois par jour les arrêts sur l'autoroute, les lignes « intérieures », c'est-à-dire desservant hors A10 les parkings le longs de l'A10, ne fonctionnent qu'aux créneaux limités en début et fin de journée de travail, donc l'optimisation des places de parking n'est possible qu'à ces créneaux limités ! La ligne « intérieure » N°23, évoquée dans la lettre de de la mairie, dessert Ablis, SAEY, le Plessis-Mornay, Rochefort-en-Y.

Notre association suivra ce dossier ; toute information nouvelle de la part de nos adhérents est la bienvenue !

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

- Notre association a présenté une 2^{ème} lettre à la commissaire enquêtrice ; nous voulions en effet séparer le dossier Aire de jeux, spécifique, du dossier proprement dit de PLU. En résumé, cette 2^{ème} lettre portait 3 contestations principales :
 1. Le PLU surestime le nombre d'habitants supplémentaires et « sous-estime le potentiel foncier du tissu urbain existant », ce dernier point étant aussi porté par le PNR.
 2. Seul le hameau de La Bête, qui est déjà le plus important, contribue au nouveau lotissement ; en particulier il y a au Bourg, beaucoup plus petit, un potentiel non négligeable de terrains qui aurait pu être exploité ! Il y a donc un problème d'équité !
 3. Le critère de hauteur des maisons (9 mètres entre le niveau existant du sol et le faîtage) va défigurer l'entrée sud du hameau de La Bête, dont le niveau maximum de comparaison, et pour une seule maison, est de 6 mètres ! Le mauvais exemple de dégât visuel peut s'observer à l'entrée est du Bouc-Etourdi ! A suivre le permis récemment refusé au Petit-Plessis pour cause de pignon trop haut !
- Notre association a fait en été 2016 un recours « gracieux » auprès de la mairie, et un recours « hiérarchique » auprès du Préfet des Yvelines. Ce dernier a fait une réponse négative. La mairie s'était engagée à faire faire une réponse par son avocat ... mais nous n'avons rien reçu !
- Actuellement 2 recours « contentieux ont été déposés auprès du Tribunal Administratif.
- Le PLU est exécutoire depuis qu'il a été voté en juin 2016, mais nous suivons ce dossier, en particulier l'avancement du lotissement (zonage 1AU) en terme de situation notariale, échange, revente, ...



Budget de la commune

- Notre association a été très surprise de voir qu'aux conseils municipaux des 20 janvier et 24 février, le traitement du déficit des budgets 2016, en particulier le budget de fonctionnement, ne soient traité que par une augmentation d'impôt, sans chercher à diminuer les dépenses, et alors que la trésorerie de la commune est largement positive ! Pourtant dans son programme en 2014, le maire s'était engagé à faire une « ... *gestion responsable de la commune* ... » !
- Les données statistiques, disponible sur le site <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales-communes> montrent que la commune de Longvilliers a un budget de fonctionnement (hors redevances à la CART et péréquation) supérieur en 2014 et 2015 à la moyenne des communes de même taille.
- Sur ce dossier nous trouvons la communication du Maire et du 1^{er} adjoint très trompeuse, comme par exemple on met sur la table des discussions en conseil municipal de poste de dépenses qui sont mineures (comme par exemple les dépenses EDF d'éclairage public, seules dépenses évoquées aux CM des 20 janvier et 24 février), on n'évoque jamais le niveau de trésorerie courant et la possibilité d'avoir exceptionnellement un déficit sur une année, ce qui s'était déjà produit sur le budget d'investissement en 2014, ...
- Notre association a fait une demande¹ formelle à la mairie pour obtenir le détail des budgets et Comptes Administratifs (CA), dont la trésorerie, des années 2014, 2015, et 2016. L'évolution de ces budgets sera analysée, en regard des statistiques de l'INSEE et de la DGCL, pour être mieux armé aux prochaines discussions et révisions.

Site internet (<http://www.avenirlongvilliers78.fr/>)

- Depuis sa création ce site fait l'objet d'un entretien régulier. Il permet de publier ce qui est régulièrement produit par notre association. Par exemple on y trouvera nos synthèses sur les conseils municipaux. Vous y trouverez aussi les photos de l'inondation, suite au débordement de La Gloriette, du terrain qui était prévu à La Bâte pour l'Aire de Jeux !
- Nous sommes preneurs de tous vos commentaires pour l'améliorer.

5. Relevé des discussions et décisions

Décisions prises :

- Vote à l'unanimité pour que la cotisation reste à 10 euros.

Décisions à prendre :

- L'adhésion à l'association YVELINES – ENVIRONNEMENT n'est pas mise en délibération, pour les arguments suivants :
 - i. Les associations adhérentes sont de très grosse taille, et concerne souvent des villes de taille moyenne ou grosse.
 - ii. 10 membres directs ont autant de voix qu'une association ; on fait l'hypothèse qu'il y a un grand nombre d'adhérents physique (membre direct).
 - iii. Les dossiers traités sont très gros.
 - iv. Nous sommes une petite association et rien ne nous assure que nos demandes d'aide juridique soient acceptées (décision du Conseil d'Administration et de l'AG). Ainsi, ils n'avaient pas répondu à une de nos demande d'aide sur un recours relatif au PLU (l'email de la demande est lu en séance par notre vice-présidente) !
 - v. La cotisation pour une association est de 50 euros. On pourrait juste inscrire une personne physique (20 euros) pour bénéficier de certains avantages !
- Selon nos statuts, il n'y a pas de changement du Conseil d'Administration, qui a été élu en 2015.

6. Tableau des actions à faire

Action	Responsables	Date visée	Commentaire
Se renseigner sur le permis refusé au Petit-Plessis			
Analyse des budgets			
Prendre contact avec Yvelines-Environnement.			Mieux comprendre l'intérêt d'une adhésion « membre direct » ou « association ».
Suivi des dossiers.			PLU, Parking du Grand-Plessis, ...
Analyser les obligations de préavis, d'ordre du jour et de délibération pour un conseil municipal.			Pour une commune de moins de 3500 habitants.

7. Rapport financier et approbation des comptes

Notre trésorier présente la synthèse du budget de l'association sur la base du tableau suivant :

BUDGET 2015/2016					
RECETTES	155,00 €	DEPENSES	79,18 €	SOLDE	75,82 €
Cotisations	80,00 €	Site hébergement OVH.COM	13,19 €		
Dons	75,00 €	AR du 21/09/15 MAIRIE	4,72 €		
		Photocopies Longvilliers	6,00 €		
		Abonnement site OVH.COM	14,33 €		
		AR du 30/01/16 COMMISSAIRE	5,42 €		
		AR du 30/01/16 MAIRIE	6,00 €		
		3 AR du 07/04/16 PREFET/STAP/PNR	14,76 €		
		AR du 09/06/16 PREFET	4,92 €		
		2 AR du 27/07/16 MAIRIE/PREFET	9,84 €		

Notre trésorier recueille les nouvelles adhésions pour 2017 : 7 adhésions sont enregistrées dans l'immédiat.

8. Questions diverses des adhérents

Les questions discussions ont été consignées et fusionnées avec les différentes rubriques.

Fin de l'AG à 12H00. Une collation est offerte par l'association. Prochaine AG : date à déterminer.			
<u>Le président</u>	<u>La vice-présidente</u>	<u>La secrétaire</u>	<u>Le trésorier</u>
Fait à ---- Longvilliers (Yvelines, 78730), le 21 avril 2017.			

ⁱ Hors réunion, ces données ont été obtenues début avril 2017, ainsi que le détail du budget 2017.